

Revalorisation de l'ATR MAEC 2015

Question :

J'ai entendu parler d'un nouvel acompte sur les versements des MAEC 2015 ?

Réponse :

En effet le Ministère a annoncé le 23 décembre dernier une revalorisation des forfaits permettant d'établir l'ATR – l'Apport de Trésorerie Remboursable – pour les aides MAEC et à l'agriculture biologique de la campagne 2015, dont les paiements du solde ont pris du retard d'instruction « *en raison de la grande diversité des mesures et de la complexité de certaines d'entre-elles* ».

Concrètement, les bénéficiaires de ces aides ont en général perçu un premier versement ATR en mai 2016. Le versement de ce complément est prévu pour cette fin janvier et le solde interviendra fin mars :

Campagne 2015	Plafond contrat	ATR 1 Mai 2016	ATR revalorisé Janvier 2017
MAEC système	15.000 €	7.200 €	2.800 €
AB conversion	30.000 €	14.400 €	3.600 €
AB maintien	20.000 €	9.000 €	-
MAEC localisée	10.000 €	(1)	(1)

⁽¹⁾ Les MAEC localisée font l'objet d'un calcul spécifique selon qu'il s'agit d'éléments surfaciques, linéaires, ponctuels.

Le récapitulatif ci-dessus ne traite pas des cas particuliers.

La transparence GAEC n'est pas appliquée dans ces versements ATR.

Question :

Et pour les versements 2016 ?

Réponse :

L'ATR pour les MAEC et l'agriculture biologique de la campagne 2016 sera versé en mars 2017. Il sera amélioré pour tenir compte de l'expérience de 2015 ; en particulier de la transparence des GAEC et de certains montants unitaires et plafonds qui pourront être augmentés afin de mieux correspondre à la spécificité des MAEC localisées.

Si vous êtes pénalisés par ces différents retards de paiement des aides PAC 2015 – 2016, un dispositif de prise en charge d'intérêts bancaires est spécialement proposé pour vous permettre de souscrire un prêt de trésorerie ou d'aménager un prêt existant... Pour plus d'informations, contactez votre agence bancaire, la DDT, votre animateur de région CA86. Le dossier de demande doit être déposé en DDT au plus tard le 28/02/2017.

Alain GUILLON – Chantal DEHALLE
Chambre d'agriculture de la Vienne

Vivonne 05.49.36.33.60

Bonneuil-Matours 05.49.85.87.80

Montmorillon 05.49.91.01.15

Mirebeau 05.49.50.44.29